

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

N° 181/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 novembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 novembre 2018,

Objet de la délibération :
Détails compte 6574

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents :	
· Dont suppléés :	5
· Dont représentés :	10
· Excusés :	10
· Non excusés :	12
- Votants :	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	
- Abstention :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-181-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018
Affichage : 28/11/2018



L'an deux mil dix-huit,
Le dix-neuf novembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du Berceau du Comté à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Magneron Monique à M. Chabod Gérard, M. Jouvin Christophe à Mme Bournez Estelle, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourqui Michel à M. Quéte Gérard

Suppléé(e)s

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

Excusé(e)

Mmes Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise, Breuillot Laurence, Faillenet Bernadette, Faivre Sarah & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald, Daudey Louis & Bonnefoi Frédéric

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Fietier Danièle & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **Mme Nathalie Van De Woestyne**, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération n° 29/18 du 05.04.2018 validant le budget 2018 et une partie des subventions aux associations mentionnées au compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé",
- Vu la délibération du 2 juillet complétant l'attribution des subventions au compte 6574,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, valide les attributions de subvention complémentaires suivantes et autorise le Président à procéder à leur versement, à savoir :

Organisme	Montant
INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2018 – 6574 = 232 980 €	
SUBVENTIONS DEJA FLECHEES LORS DE L'ADOPTION DU BUDGET = 198 980 €	
COLLEGE FELIX GAFFIOT	7 590,00
Ecole de Musique Intercommunale du Pays d'Ornans	101 000,00
MEDEF	10 390,00
LA MAL LUNEE	1 000,00
THEATRE DES SOURCES	1 000,00
LES SENS DES MOTS	3 000,00
LUCIE ET LES CHEVAUX	1 500,00
UNION DE LA RANDONNEE VERTE DU DOUBS	5 000,00
MUSICALOUE	14 000,00
CFCMA	23 000,00
LA BOITE A REVES	1 500,00
ASS CIE GRAVITATION	9 000,00
ORDINAIRE D'EXCEPTION	19 000,00
AIDES AUX ENTREPRISES CCI	2 000,00
SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU CONSEIL DU 2 JUILLET 25 170€	
Ecole Aikido Amancey	850,00
Ecole de Basket Amancey	850,00
Tennis Club Amancey	850,00
ABC Football Amancey	850,00
Handball Club HBC Amancey	850,00
Ecole billard Amancey	850,00
HBC Val de Loue	3 325,00
QRC Roller 25 Quingey	920,00
Ecole de tennis Quingey	500,00
Ecole de tennis Arc et Senans	1945,00
Centre culturel et sportif de Quingey - Canoé Kayak et Karaté	2 790,00
Club tennis Ornans	5 000,00
Football club Val de Loue	3 430,00
US Doubs et Loue foot Quingey	1 060,00
Cie La Gouaille (prévu initialement au compte 611)	1 100,00
RESTAIENT A REPARTIR 8 830 €	
Trail du Lison	1 500€
Trail val de loue	250€
Trail des montées des Abbans	1 800€
TOTAL	3 550 €
RESTE A REPARTIR = 5 280€	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-181-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018
Affichage : 28/11/2018

Fait et délibéré en séance, le 19.11.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président
Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bellet
25290 ORNANS

